

Programme de bourses de 2^e et de 3^e cycles du Cirris 2025

Contribution de la Faculté des Sciences Sociales (FSS) de l'Université Laval aux activités du Cirris

Objectif :

Soutenir la formation aux cycles supérieurs et le développement du Cirris en offrant des bourses destinées aux membres de notre communauté étudiante inscrits à la maîtrise ou au doctorat dont le dossier est de grande qualité et dont le projet de recherche est en lien avec les objectifs stratégiques du Centre et la mission du Cirris.

Éligibilité :

1. La personne étudiante doit être supervisée par un membre chercheur régulier du Cirris admissible à ce programme (**voir Annexe 1**). Les personnes étudiantes dirigées par un membre chercheur associé sont également admissibles à condition qu'elles soient codirigées par un membre chercheur régulier du Cirris admissible à ce programme.
2. La personne étudiante doit être inscrite à l'Université Laval dans l'un des programmes suivants (non admissibles aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres, voir Annexe 2) :
 - Doctorat en psychologie - mémoire doctoral, 24 crédits
 - Maîtrise en Travail Social – projet d'intervention, 21 crédits
 - Maîtrise en Ergonomie – projet d'intervention, 21 crédits
 - Maîtrise en Relations Industrielles – Essai ou Intervention professionnelle en milieu de travail, 12 crédits
3. La personne étudiante doit effectuer son projet/travail au Cirris. La formation à distance n'est pas admissible.

Modalités :

1. La bourse est d'une valeur de 9 000 \$ et sera attribuée pour une période d'une année. Le début de la bourse peut être choisi entre le 1er juin 2025 et le 31 octobre 2025, selon la préférence du ou de la récipiendaire.
2. La bourse est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être transférée à une autre personne candidate. En cas de désistement du récipiendaire ou si ce dernier obtient un financement externe, la bourse ne pourra être réattribuée.
3. Un chercheur ou chercheuse ne peut soumettre qu'une seule candidature à ce programme par concours. Aussi, un chercheur ou une chercheuse dont une des personnes étudiantes a obtenu une bourse à ce concours, ne peut pas soumettre une nouvelle demande (1 seule bourse en 4 ans).

4. Le ou la récipiendaire peut bénéficier d'un report de versement pour la naissance ou l'adoption d'un enfant pour une période maximale de 12 mois. La durée du report de versement ne peut être fractionnée. Les versements de la bourse prévus pour chaque session visée par le congé parental sont reportés à la fin de la période de financement.
5. Le ou la récipiendaire ayant interrompu ses activités de recherche en raison d'une maladie ou d'autres congés prévus par la Loi sur les normes du travail (situations prévues dans la Loi sur les normes du travail) peut demander le report du versement de sa bourse et la prolongation de sa période d'octroi.

Critères d'évaluation :

		Facteur de pondération	
		2 ^e cycle	3 ^e cycle
1	Excellence du dossier académique universitaire	35%	25%
2	Aptitude à la recherche et expériences pertinentes	25%	35%
3	Qualité du projet de recherche	20%	20%
4	Justification du directeur ou de la directrice de la pertinence de ce projet dans son programme de recherche et en regard des objectifs stratégiques du Cirris (<i>Décrits dans le plan de développement du Cirris 2022-2028</i>)	20%	20%

Soumission de la candidature :

Pour l'examen du dossier par le Conseil de recherche du Cirris, veuillez envoyer les documents suivants **en un seul document PDF**:

- 1- Le **formulaire** dûment complété ;
- 2- L'**annexe** à joindre au formulaire ;
- 3- Le **curriculum vitae** complet et à jour de la personne étudiante (préférentiellement un CV commun canadien) ;
- 4- Les **relevés de notes universitaires** (une version numérisée d'un relevé de notes officiel ou une capture d'écran d'un relevé de notes en ligne sont également acceptées).

Les candidatures doivent être envoyées par courriel à cirris.administration.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca au plus tard le 5 mai 2025 à 9h00. Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat.

L'amélioration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion au sein de la société sont au cœur de la mission du Cirris. Notre centre croit fermement que la diversité est une source de richesse qui stimule la créativité et l'innovation. Par conséquent, le Cirris encourage vivement les personnes provenant de groupes sous-représentés en recherche à déposer leur candidature, notamment les personnes en situation de handicap.

Annexe 1 : **Membres chercheurs admissibles en avril 2025**

Simon Beaulieu-Bonneau, École de psychologie

Michel-Pierre Coll, École de psychologie

Isabelle Feillou, Département des relations industrielles

Philip Jackson, École de psychologie

Élise Milot, École de travail social et criminologie

Marie-Christine Ouellet, École de psychologie

Émilie Raymond, École de travail social et criminologie

Manon Truchon, École de psychologie

Critères :

- Membre chercheur régulier ou chercheuse régulière au Cirris;
- Professeur ou Professeure à la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval;
- Statut de chercheur ou chercheuse universitaire au CIUSSS-CN.

Annexe 2 : Programmes admissibles

PSYCHOLOGIE	
Maitrise en psychologie – avec mémoire	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Doctorat en psychologie (Ph. D.)	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Doctorat en psychologie - recherche et intervention (orientation clinique)	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Doctorat en psychologie (D. Psy.) - Mémoire doctoral, 24 crédits	Non admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
TRAVAIL SOCIAL ET CRIMINOLOGIE	
Maitrise en criminologie – avec mémoire	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Maitrise en travail social – avec mémoire	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Doctorat en criminologie	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Doctorat en travail social	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Maitrise en travail social - Projet d'intervention, 21 crédits	Non admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
RELATIONS INDUSTRIELLES	
Maitrise en relations industrielles – avec mémoire	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Maitrise en sciences du travail et de l'emploi – avec mémoire	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Doctorat en relations industrielles	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Maitrise en ergonomie - Projet d'intervention, 21 crédits	Non admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Maitrise en relations industrielles - Essai ou intervention professionnelle en milieu de travail, 12 crédits	Non admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Diplôme d'études supérieures spécialisées en ergonomie et innovation	Non admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres* Aucune composante de recherche
Microprogramme de deuxième cycle en créativité, innovations et leadership des ressources humaines	Non admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres* Aucune composante de recherche

**Seul le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il désigne également le féminin.*